



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Judi 4 septembre 2014

DECISIONS

A la suite des manquements constatés pour non-respect du règlement Médias, la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre du :

- **Stade Toulousain Rugby** : une amende de 5 000 euros avec sursis ;
- **Biarritz Olympique Pays Basque** : un avertissement ;
- **Union Bordeaux-Bègles** : un avertissement.

Charles GELI (MONTPELLIER HERAULT RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Racing Métro 92 du 16 août 2014, comptant pour la 1^{ère} journée de TOP 14, Monsieur Charles GELI est suspendu pour une durée de **3 semaines** consécutives pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Monsieur Charles GELI sera donc requalifié à compter du 6 septembre 2014.

Thomas RAMOS (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Castres Olympique du 22 août 2014, comptant pour la 2^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Thomas RAMOS est suspendu pour une durée de **3 semaines** consécutives pour « *Donner un coup de pied à un adversaire* ».

Monsieur Thomas RAMOS sera donc requalifié à compter du 12 septembre 2014.

MONTPELLIER HERAULT RUGBY / RACING METRO 92 : A l'occasion de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Racing Métro 92 du 16 août 2014, comptant pour la 1^{ère} journée de TOP 14, des bagarres ayant impliqué des joueurs des deux équipes ont été signalées par les officiels de match. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de **6 000 euros** à l'encontre des deux clubs pour « *Bagarres entre joueurs* ».

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

